

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Conflit homme-faune : un homme et une femme tués par des éléphants



André Ikouma et Gina Amewana de leur vivant.

Landry EKOMBA NDOMBE
Makokou/gabon

ANDRE Ikouma et Gina Amewana, deux Gabonais résidant respectivement dans le département de la Zadié et à Makokou, sont morts dans des conditions brutales. Les deux infortunés ont été attaqués par des éléphants semblait-il en furie.

Le premier drame s'est produit à Ilahounene, un

village du département de la Zadié, dans le canton Loué. André Ikouma, instituteur principal, a rallié la brousse pour une partie de chasse, le 20 janvier dernier. Au cours de celle-ci, il se serait retrouvé nez à nez avec un troupeau de pachydermes, qui l'auraient aussitôt chargé.

Constatant que l'instituteur tardait à rentrer, les villageois ont alors entamé les recherches pour retrouver celui qu'il croyait perdu

en forêt. Ces recherches se sont achevées par la découverte des parties du corps déchiqueté d'André Ikouma, mercredi 26 janvier. Les restes du natif d'Ilahounene ont été enterrés, hier.

Le second drame a eu lieu

à Iyoko Ngota, un quartier situé à 7 km de la commune de Makokou. Hier, vendredi 27 janvier, Gina Amewana se rend dans une zone où abonde du chocolat indigène encore appelé odika. Pendant que la dame est en train de

procéder au ramassage du précieux produit, elle se retrouve en présence d'un éléphant. L'animal manifestement irrité l'agresse, en lui enfonçant ses défenses dans le corps. La scène se passe à environ 300 m des habitations,

selon les sources concordantes. La dépouille de Gina Amewana a été acheminée à la morgue de Makokou. D'après des sources proches de l'entourage de la défunte, la réaction des autorités compétentes serait très attendue.

Accident : des blessés graves non loin de l'échangeur de la Démocratie

N.V.M/SLM
Libreville/Gabon

UN accident s'est produit, hier, vendredi, entre l'échangeur de la Démocratie et la zone communément appelée Lac-Bleu (Charbonnages). C'était quelques heures après le passage des cyclistes de la Tropicale Amissa Bongo. En effet, un camion de type dix-roues a percuté un taxi-bus, qui avait plusieurs passagers à son bord. Bilan : plusieurs blessés graves. Selon les témoins, les deux véhicules roulaient dans le sens échangeur de la Démocratie-Charbonnages. À ce qu'il semble, l'accident serait survenu à la faveur d'une manœuvre hasardeuse du transporteur urbain. L'impact a projeté le taxi-bus sur le terre-plein, occasionnant plusieurs



Le transporteur urbain après l'impact.

blessés évacués au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo) et au Samu social. S'il n'y a pas eu de mort sur-le-champ, l'état dans lequel un petit garçon est arrivé aux urgences apparaissait cependant préoccupant.

Les deux chauffeurs ont pris la direction du commissariat de police de Nzeng-Ayong avec les agents dépêchés dans le cadre du constat d'usage. Avant d'être, à leur tour, conduits dans une structure hospitalière.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES, CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES

UNITE DE COORDINATION DE L'ETUDE ET DES TRAVAUX (UCET)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 28 janvier 2023.
Appel d'offres : N°01/MTPEICT/UCET/2023.
Nom du projet : Travaux de pavage des voies d'accès du bassin versant de Terre Nouvelle et du site de relogement de Bikélé Nzong.
Source de financement : Etat gabonais.

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires à travers l'Unité de Coordination de l'Étude et des Travaux (UCET) lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage des tronçons de route retenus dans le bassin versant de Terre Nouvelle et au site de relogement PCR de Bikélé Nzong.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quatre (04) lots suivants :

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (ml)
1	Pavés	Travaux de pavage des tronçons de route derrière la Station OLA du Pk7	487
2	Pavés	Tronçon de route dans le site de relogement	2000
3	Pavés	Tronçon de route dans le site de relogement	2000
4	Pavés	Tronçon de route dans le site de relogement	2000

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel et de matériel sous peine de rejet. Les marchés seront attribués lot par lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises

soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent (200) milles FCFA par lot. Ce montant sera de cent (100) milles francs CFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures,
chargé de la Connexion des Territoires

Cabinet du Ministre

Unité de Coordination de l'Étude et des Travaux

1er étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 100

Tel : +241 66 06 70 28/ 66 75 82 42/ 66 34 34 05

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17 février 2023 à 11 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission équivalente à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 17 février 2023 à 13 heures dans la salle de réunion du Ministère.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort-MINTSA OYAME

Le Coordinateur Général PUCET

Rodrigue Landry NGOWET